

les honorables députés désirent fort que le Canada achète le plus possible des produits que la Grande-Bretagne peut exporter afin que cette dernière puisse obtenir plus de dollars canadiens. Voilà, monsieur le président, le principe qui me guidera dans les remarques que j'entends faire.

Nous savons tous aussi que le Royaume-Uni a souffert considérablement des raids aériens et d'autres conditions créées par la guerre. D'innombrables établissements industriels ont été atteints par les bombes et désorganisés. La plupart des machines utilisées dans les usines bombardées ont échappé à la destruction, bien qu'une grande partie n'a pas été remise en service.

Si je rappelle ces faits en discutant ce projet de loi, c'est qu'un grand nombre de propriétaires d'usines britanniques aimeraient à expédier au Canada les machines et l'outillage, et à établir ici des filiales.

En réponse à une question posée par le chef de l'opposition, le ministre a déclaré que cette mesure législative ne doit rester en vigueur que pendant la durée de la guerre. Le chef de la fédération du commonwealth coopératif a dit hier qu'une fois adoptés ces changements subsisteront. J'espère que le ministre n'a pas accordé trop d'attention aux paroles de l'honorable député et que la loi sur la conservation des changes disparaîtra après la guerre.

Notre tarif a pour objet de procurer des revenus au trésor, a dit le ministre, mais nous savons tous qu'il contient des éléments de protection. Le ministre lui-même le sait fort bien. Il doit se rappeler qu'en 1932 la Chambre a approuvé un accord commercial impérial contenant des éléments de protection. Je crois même qu'il a eu l'avantage ou l'honneur de voter pour cet accord. Les principes que comporte cet accord, le plus important peut-être qui ait jamais été conclu entre le Canada et le Royaume-Uni, sont passablement éliminés par cette mesure-ci quant aux groupes 1, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 du tarif douanier. Ce sont réellement là les groupes se rapportant aux principaux articles qui font l'objet du commerce entre le Canada et le Royaume-Uni. L'escompte de droits de 50 p. 100 accordé à l'égard de ces groupes importants n'encouragera guère les industriels du Royaume-Uni à établir des filiales au Canada, si le ministre, le Gouvernement et les membres de la Chambre ne sont pas d'avis que cette loi doive être abrogée dès la fin des hostilités.

Je songe à un groupe important de produits dans le coût desquels la main-d'œuvre représente au moins 50 p. 100, comme, par exemple les minéraux non-métalliques. En 1939, nous avons importé du Royaume-Uni pour une

valeur d'environ 9 millions et demi de dollars de ces produits, les droits douaniers s'étant élevés à près d'un demi-million. Le Canada est abondamment pourvu de matières premières telles que l'aluminium, le cuivre, le plomb, et autres. Je tiens surtout à souligner que les gens du Royaume-Uni désireront vivement, comme plusieurs générations précédentes, aller s'établir en des pays neufs. Il y a aujourd'hui en Angleterre un grand nombre d'artisans, de techniciens et de spécialistes. Si, en encourageant l'établissement de filiales au Canada, nous pouvons les inciter à venir ici, nous aurons fait beaucoup pour parer à la situation difficile qui existera à la fin des hostilités.

Au sujet de l'autre groupe, celui du fer et de ses produits, j'imagine qu'il n'y a pas d'ouvriers en sidérurgie plus habiles que ceux d'Ecosse et d'Angleterre. En temps normal, nous importons chaque année pour environ 20 millions de dollars de ces produits. La main-d'œuvre compte pour beaucoup dans le prix de plusieurs des produits de ce groupe; elle atteint en certains cas 60 p. 100. Ces produits sont d'un usage général tant chez nous que dans le Royaume-Uni et c'est un genre d'industrie qui peut facilement établir des filiales au Canada. La même remarque s'applique aux produits chimiques. Je songe, en effet, aux gisements salins des lacs de l'Ouest canadien et aux substances chimiques essentielles qui existent au Canada. Je songe à la possibilité d'utiliser la houille de l'Ouest et d'établir des établissements de production dans l'Alberta où la houille abonde. La fabrication des articles en question exigeant considérablement de traitement à chaud, entraîne une grosse consommation de combustible.

Les mêmes considérations s'appliquent aux produits divers qui nous viennent du Royaume-Uni à raison de 10 millions de dollars par année. Dans l'ensemble, nos importations de produits ouverts en provenance de Grande-Bretagne dépassent de beaucoup 150 millions de dollars. Le Royaume-Uni sait gré au Canada de ce qu'il a fait à cet égard, apparemment sans bruit. Il reconnaît que nous cherchons à l'aider par tous les moyens. Cependant, j'espère que tous ceux qui ont étudié la situation se rendent compte de notre désir de voir des établissements industriels anglais s'installer au Canada après la guerre. Un des motifs susceptibles d'amener ce résultat, c'est la façon réaliste, fondée sur le point de vue pécuniaire, dont l'industriel anglais envisage de semblables questions. S'il sait que le Canada lui assurera une protection suffisante contre la métropole, il hésitera moins à installer une usine au Canada.